

1 ASSISTANT LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

Orientation MICROBIOLOGIE

Poste susceptible d'être vacant

Expériences et compétences demandées :

Titulaire d'un Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ou en Pharmacie,

Titulaire d'un DES de Biologie Médicale,

Compétences en microbiologie requises (maquette spécialisée en microbiologie, DIU...)

Inscription obligatoire à l'ordre des Médecins ou des Pharmaciens

DESCRIPTION DU POSTE :

Profil du poste :

Assistant à temps plein, à orientation microbiologie

Le poste est destiné à un biologiste ayant une spécialisation en microbiologie, pour assurer des activités diverses dans la spécialité : bactériologie, parasitologie et mycologie de routine avec tour de paillasse et validation des antibiogrammes (Maldi Tof, Adagio, Vitek2, Bactec MGIT), interprétation et validation des examens sérologiques (Alinity, Vidas3, Elispeed, Virclia), et de biologie moléculaire (QS6, GenXpert, QiaStat et FilmArray).

Le biologiste participe également à l'activité du secteur d'Hygiène et Environnement (validation des examens d'hygiène environnementale et participation au projet EOH).

Le biologiste participera également :

- à la gestion de la phase pré-analytique
- à la gestion des analyses sous-traitées
- à la prestation de conseil (réunions de concertations pluridisciplinaires en microbiologie,...)
- à la démarche d'accréditation de l'unité
- à l'encadrement des internes et des techniciens dans le laboratoire
- aux réunions d'UF et du plateau technique
- à des astreintes polyvalentes pour assurer la permanence des soins.

Fonctions et missions exercées

Participation à l'ensemble des activités du service y compris la permanence des soins.

L'activité peut être élargie aux structures médicales de la Nouvelle-Calédonie et en particulier dans le Centre Hospitalier-Nord.

Présentation du laboratoire :

Le Laboratoire de Biologie Médicale du CHT Gaston Bourret regroupe 7 secteurs d'activité :

- UF Réception Centralisée des Prélèvements,
- UF Biochimie/Toxicologie,
- UF Hématologie biologique,
- UF Microbiologie-Sérologie-Biologie moléculaire,
- UF Hygiène et Environnement,
- UF Procréation Médicalement Assistée,
- UF Génétique

Il réalise les activités de diagnostic principalement pour le Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle Calédonie (450 lits) ainsi qu'une partie de l'activité spécialisée du territoire, soit environ 35 millions de B avec 700 dossiers par jour.

Il assure la permanence des soins 24h/24, 7j/7, avec 2 biologistes d'astreinte

L'Unité fonctionnelle (UF) de microbiologie fait partie du laboratoire de biologie médicale du CHT GASTON BOURRET. Elle est composée de 2 secteurs ayant une activité biologique de routine et spécialisée : Bactériologie/ Mycologie/Parasitologie et Sérologie/biologie moléculaire. A ces 2 secteurs se rajoute une activité d'hygiène environnementale et hospitalière.

Conditions de candidatures

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Etre de nationalité française, sous réserve des engagements souscrits pour la France et applicables en Nouvelle Calédonie, ou être ressortissant de l'un des Etats membres de la communauté européenne ou d'Andorre
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie
3. N'avoir pas fait l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Etre en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières postulées
6. S'engager à établir sa résidence principale à proximité de l'établissement où il exercera, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les distances supérieures à dix kilomètres

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou la spécialité correspondant à leur(s) diplôme(s).

Conditions d'emploi

1. Contrat :

Contrat d'une durée initiale d'un an ou de deux ans renouvelable (délibération n°146/CP du 05 novembre 1991 portant statut des assistants territoriaux, la loi du pays n°2010-1 du 12 janvier 2010, délibération n°43/CP du 03 mai 2011). Le statut des assistants de Nouvelle-Calédonie ne prévoit aucune reprise d'ancienneté.

2. Conditions de recrutement :

1^{ère} Rémunération mensuelle brute de 6822 euros + les gardes

Prime d'installation brute de 6822 euros si contrat d'un an ou de 13645 euros si contrat de deux ans si le candidat réside en métropole

Prise en charge des frais de transport de l'intéressé (e) et de sa famille par l'établissement si recrutement extérieur

Montant des indemnités d'astreinte : 417 euros / jour et 175 euros / nuit

Régime de congés spécifiques au statut des assistants (congés annuels de 30 jours ouvrables, et congé formation de 15 jours avec prise en charge du billet d'avion dès la 2^{ème} année de fonctions)

Date de clôture : 25 octobre 2025

Prise de fonctions : Décembre 2025

Renseignements complémentaires à demander par e-mail à l'adresse : biologistesLBM@cht.nc

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures sont à adresser

A la Direction Générale/Affaires Médicales

BP J5 – 98849 Nouméa – Nouvelle Calédonie

E-Mail : sec-dam@cht.nc L'offre d'emploi est consultable sur le site du CHT : www.cht.nc dans la rubrique « offre d'emploi »

Le dossier de candidature doit être présenté de manière à faire ressortir les qualifications du candidat, titres et travaux et comportera, au minimum, les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite mentionnant la spécialité et la fonction souhaitée

2. un curriculum vitae détaillé avec photo d'identité
3. un exposé des titres avec photocopies des diplômes et des titres obtenus et fonctions hospitalières exercées
4. un extrait d'acte de naissance ou une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
5. un extrait du casier judiciaire n° 3
6. un certificat médical d'aptitude physique et mentale à servir outre-mer et à exercer les fonctions postulées, établi par un médecin agréé
7. une attestation d'inscription à l'ordre professionnel concerné, datant de moins de trois mois, faisant mention de la qualification ordinale
8. un justificatif de la position du candidat au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national

Les pièces justificatives demandées aux alinéas **4, 5, 6 et 7 ci-dessus**, doivent avoir été établies dans un **délai maximum de 3 mois avant la date d'expédition du dossier de candidature.**